

## COMMUNE DE XERTIGNY

### Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2011

Présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, CLAUDEL, Jean-Marie, DEVOILLE Véronique, GERARD Pierrette, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PETITJEAN Sylvie, PIERREL Christian, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANÇON Nicolas, VIRY Claude

Excusés: FARRON Marie-Claude, MOINE Sylvie, PERNOT Stéphane, WYKA Pierre

PARMENTIER Maryline a donné procuration à DEVOILLE Véronique

Monsieur VANÇON Nicolas a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2010 est approuvé.

## DELIBERATIONS

### C2VRM – Modifications des statuts

Mme le Maire fait part du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires suivantes : ajout de « Etudes, élaboration, mise en place et animation d'une Charte Forestière de Territoire » dans le chapitre Environnement, suppression de la compétence « Etude pour la recherche de nouvelles ressources en eau potable des communes de la communauté de communes », ajout de « Participation à la structuration d'un office de tourisme de pôle à l'échelle du périmètre du Pays d'Epinal, cœur des Vosges, dont les missions recouvrent la commercialisation de produits touristiques et la mutualisation des outils de promotion sous le label Pays d'Epinal, cœur des Vosges » dans le chapitre Tourisme et Patrimoine, ajout de « Etudes, création, mise en place et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles » dans le chapitre Actions sociales d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

### Voirie communale – Dénomination

Mme le Maire expose que le développement de l'urbanisation nécessite le classement du CR 32 dit chemin du Creux Jean Chermont dans la voirie communale.

Considérant que ce chemin, ouvert à la circulation publique, n'est pas réservé à l'usage unique des riverains et qu'ils s'intègrent dans un plan d'ensemble d'amélioration et de satisfaction des besoins de la Commune en matière de communication routière, la municipalité envisage son classement dans la voirie communale. Ce chemin deviendra VC 132 Rue Chermont sur 100m.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le classement sus-décrit et ainsi numéroté, dans la voirie communale.

### Biens sans maître – Incorporation

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître. Les propriétaires des parcelles CH7, CH5, CH13, CI191, AD180, BC73, BC84, et BC329 ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement des dernières mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques. Dès lors les immeubles sont présumés sans maître au titre de l'art.713 du code civil.

A l'unanimité, le Conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil, décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur et charge Mme le Maire de prendre les arrêtés constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisée à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

### Salles communales – Tarifs des locations

Mme le Maire expose que pour les enterrements, la commune loue la Verrière, la Salle des Fêtes et la salle de Rasey 65 € la demi-journée sans vaisselle. Suite à la demande de plusieurs personnes, il semble nécessaire de fixer un second tarif comprenant la mise à disposition de la vaisselle.

Par ailleurs, Mme le Maire rappelle qu'une alcoborne a été positionnée à la salle polyvalente et que pour son utilisation des pailles sont nécessaires. Elle propose de donner 20 pailles à chaque preneur et de faire payer les pailles supplémentaires par lot de 50.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à 95 € la demi-journée de location de la salle multi activités de Rasey, de la Verrière et de la Salle des Fêtes dans le cadre des enterrements avec mise à disposition de la vaisselle et à 5 € le lot de 50 pailles qui seront inclus dans le coût de location de la salle polyvalente si le preneur les demande.

### Personnel communal – Ouverture de poste

Mme le Maire expose que la commune se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (surcharges de travail dans les bâtiments) et propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non

titulaire pour exercer des fonctions d'agent technique affecté à l'entretien des bâtiments dans les conditions fixées par l'art. 3, al.2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'art. 3, al. 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, un agent non titulaire correspondant au grade suivant : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

#### **Personnel communal - Remboursement de frais**

Un agent technique a avancé le coût du plein de carburant pour la camion de déneigement le 25 décembre (la station était fermée).

Mme le Maire propose de le rembourser. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 95.95 €

#### **Aménagement extérieur et création d'une rampe accessible aux PRM à l'école maternelle du centre – Demande de subventions**

Mme le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le projet de création d'une rampe pour rendre l'école maternelle accessible aux personnes à mobilité réduite et aménager la cour.

Le coût du projet est donc estimé à 73 260 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté et donne délégation à Madame le Maire pour rechercher tout financement possible.

#### **Bâtiments techniques - Demande de subventions**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet l'aménagement des bâtiments techniques.

Le coût du projet est donc estimé à 600 000 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté et donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible.

#### **Acquisitions de terrains**

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'acheter une les parcelles AB 450 et 451 appartenant à la SCI des Enseignes (Mme Barrois Noëlle) pour une contenance totale de 466 m<sup>2</sup>. Elle propose un prix de 20 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'acquisition des dites parcelles au maximum du prix proposé, les frais étant à la charge de la Commune.

### **INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL**

#### **Travaux**

- Columbarium : l'entreprise Munier a terminé le columbarium. 13 nouvelles cases sont installées.
- Cimetière : un mur s'est écroulé suite aux intempéries. Il a été sécurisé par l'entreprise Vuillemand.
- Place de la Brasserie : l'arasement des murs a été réalisé conformément au marché conclu avec l'entreprise Xardel
- Maison de santé : ouverture le 31 janvier
- Sécurité : une caméra sera installée à l'extérieur de la salle polyvalente et une dans le gymnase car ces deux bâtiments font l'objet de nombreuses effractions

#### **Agenda :**

- Commission voirie : le 29 janvier à 9h

Fait à Xertigny, le 24 janvier 2011

Le Maire,  
Véronique MARCOT